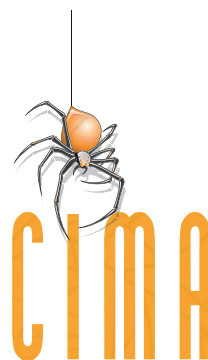




FORMATION CONTINUE



TRAVAIL EN HAUTEUR ET SÉCURITÉ
POUR TOUS LES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION
DU CANTON DE VAUD



www.fve.ch

entrepreneurs!
fédération vaudoise

Contexte du cours

Vous ne voulez pas faire partie des 9'000 cas d'accidents, des 350 cas d'invalidités, des 25 décès par an dus aux chutes d'un lieu élevé ?

Alors formez-vous et formez vos employés en 1 journée pour éviter l'accident et pour être en règle avec l'ordonnance sur la prévention des accidents, OPA (Articles 1 et 8) !

Dans le cadre de la sensibilisation aux problématiques liées aux travaux en hauteur et aux éventuelles chutes susceptibles de porter atteinte à la santé des personnes, **la Fédération vaudoise des entrepreneurs** organise, en partenariat avec le syndicat Unia une journée de formation sur ce thème.

Objectifs

En présence d'experts de la sécurité antichute, vous serez amenés à :

- Choisir correctement un matériel de qualité
- Maîtriser l'utilisation de ce matériel spécialisé
- Connaître dangers et conséquences sur la santé en cas de chute.

Intervenants

Entreprise CIMA, travaux sur cordes & Formation

Durée

1 journée

Lieux

Moulin d'Orbe, Route de Saint-Eloi 13, 1350 Orbe (parking sur place, voir annexe)

Inscription

A l'aide du bulletin d'inscription fourni en pièce jointe.

Cette formation est destinée aux entreprises du canton de Vaud. Nous vous remercions de joindre une copie de la carte d'identité (ou permis de séjour) du participant/de la participante au bulletin d'inscription.

Certification

Attestation de cours CIMA (présence 100%) d'une durée de validité de 2 ans

Délai d'inscription

Au plus tard 10 jours avant le début du cours sélectionné

Renseignements

Coordonnées en bas de page

Tarifs du cours

Pour les dates proposées, cette formation sera gratuite (y compris le repas de midi) et prise en charge intégralement par le fonds santé et sécurité des travailleurs de la construction.

Dans le cadre du budget disponible.

- *Toute annulation de la part du participant doit être effectuée par écrit 5 jours avant le début du cours.*

Perte de gain

CHF 150.00 par participant

Dans le cadre du budget disponible.

Dates ouvertes aux inscriptions

Avril Mardi 7 – jeudi 9 – lundi 27

Dates planifiées en réserve (les inscriptions ne sont pas encore ouvertes)

Juin Lundi 8 – mardi 16 – jeudi 18 – mercredi 24

Septembre Mercredi 9 – Lundi 14 – Mercredi 16 – Mercredi 23

Contenu de la formation

		Horaire
Théorie	<ul style="list-style-type: none">• Loi• Normes• Directives analyse de risques• Protections collectives• Equipement de protection individuelle antichute (EPI ac)• Dangers dus au port des EPI ac	
Pratique	<ul style="list-style-type: none">• Réglage du harnais• Les nœuds• Longe de retenue, de maintien, d'ascension• Ligne de sécurité verticale, point d'ancrage• Stop chutes à enrouleur• Mise en situation• Sauvetage	08h00 – 11h45 et 13h15 – 16h15
Test	<ul style="list-style-type: none">• La journée de formation sera ponctuée par un test qui permettra aux participants d'évaluer les aptitudes acquises.	
Repas	<ul style="list-style-type: none">• Pris en commun et compris dans la formation.	

Prévoir des vêtements chauds ainsi que des chaussures de sécurité.

Prendre également le carnet de formation afin d'y inscrire ce cours.

Date souhaitée : _____

Voir possibilités dans descriptif de cours

Participant-e

Mme Mlle M.

No AVS : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Rue : _____

NPA : _____ Localité : _____

Canton : _____

Profession : _____

Activité : _____

Date de naissance : _____

Etat civil : _____

No de tél. privé : _____

No de tél. prof. : _____

Commune d'origine : _____

Canton : _____ Nationalité : _____

Email: _____

Employeur

Entreprise FVE - No d'entreprise : _____

Raison sociale : _____

Case postale : _____ Téléphone : _____

E-mail : _____

Rue : _____

NPA : _____ Localité : _____ Canton : _____

Frais d'inscription : Formation gratuite en 2020 (y compris le repas de midi).
Dans le cadre du budget disponible

- Cette formation est destinée aux entreprises du canton de Vaud.
- Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 5 jours avant le début du cours.
- La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir une journée de formation qui ne réunirait pas un nombre suffisant d'inscriptions.
- Les inscriptions sont limitées à max. 14 pers/ jour et seront prises en compte par ordre d'arrivée.
- L'indemnité journalière sera versée par le biais du formulaire de demande d'indemnisation ad hoc, disponible au secrétariat de l'école et sur <https://www.ecole-construction.ch/aides-financieres/> (voir sous CSP/ IVC).
- La demande doit être formulée au plus tard 3 mois après la fin de la formation faute de quoi elle ne sera pas prise en compte.

Nous vous remercions de joindre à ce présent bulletin d'inscription la copie de votre carte d'identité (ou permis de séjour) !

Lieu et date : _____

Signature du Participant,
de la Participante : _____

Signature de l'entreprise : _____

(Tampon de l'entreprise)